

LEGENDE

--- Limites de zones

Emplacements réservés

Espaces Boisés Classés

Eléments remarquables du paysage identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme (ancienne codification : L.123-1-5-7)

Batiments remarquables identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme (ancienne codification : L.123-1-5-7)

Linéaire commercial identifié au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

★ Bâtiments susceptibles de pouvoir changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme (ancienne codification L.123-3-1)

Informations

Périmètres de réciprocité agricole

MODIFICATION N°2



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2013,
Révision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2015
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2017
Déclaration de projet n°3 emportant la mise en compatibilité du PLU approuvée par délibération du
Conseil Communautaire du 11 décembre 2025,

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025,
La Présidente,

NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme
3 Allée du Green - 14520 FORT-EN-BESSIN-HUPPAIN
neapolis@orange.fr

